



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION ET MISE EN OEUVRE D'UNE CONVENTION DE RECOUVREMENT ET D'OPTIMISATION DES INDEMNITES JOURNALIERES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE

Sur proposition de Franck BARTH.

Les indemnités journalières de sécurité sociale sont des indemnités versées aux agents en arrêt de travail pour raison médicale.

L'employeur a l'obligation de verser les indemnités journalières aux agents pouvant en bénéficier. Cependant, grâce à la subrogation, il peut recouvrer une partie de la somme des indemnités versées.

Pour permettre à la ville de Montfermeil de réduire le taux de non-recouvrement, il convient de conventionner avec un prestataire externe pour permettre le traitement des dossiers auprès de la sécurité sociale et obtenir le recouvrement des indemnités journalières de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 323-4,

DEL2026_04_078

Vu le décret n°2025-160 du 20 février 2025 relatif au plafond du revenu d'activité servant de base au calcul des indemnités journalières dues au titre de l'assurance maladie,

Vu la convention de recouvrement et optimalisation des indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance ci-annexée,

Vu la convention d'analyse et de conseil en ingénierie sociale ci-annexée,

Considérant que la ville de Montfermeil verse des indemnités journalières de sécurité sociale pour les agents employés au sein de la collectivité,

Considérant que le traitement et le suivi des dossiers de recouvrement des indemnités journalières de sécurité sociale nécessite une ingénierie sociale que la collectivité n'est pas en mesure d'assurer en interne,

Considérant que le Cabinet LEYTON propose une mission permettant le recouvrement et l'optimisation des indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance tout en assurant des prestations d'analyse et de conseil en ingénierie sociale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les modalités de la convention de recouvrement et optimalisation des indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance ci-annexée,
2. D'approuver les modalités de la convention d'analyse et de conseil en ingénierie sociale,
3. D'autoriser le Maire a signer les conventions ci-annexées et tout document afférent à leurs mises en œuvre.

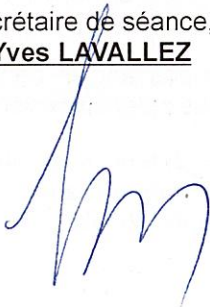
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

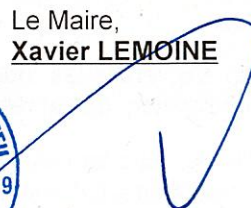
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.